

## BIOTECHNOLOGIES/R&D : Engagement collectif de conservation de titres Plant Advanced Technologies

Vu les Articles 223-2 et 223-9 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») et de la position n°2004-02 de l'AMF, la société [PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES](#) / T : 03.83.94.03.42 (siège à Vandoeuvre-les-Nancy/54), spécialisée dans la découverte et la production de biomolécules végétales rares, a été informée de la signature, le 30 novembre 2022, par Monsieur Jean-Paul FEVRE, son épouse, ses descendants en ligne directe, Monsieur Frédéric BOURGAUD, et d'autres actionnaires, d'un engagement de conservation collectif des actions PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES. Cet engagement de conservation collectif intervient en application d'un pacte Dutreil (art. 787-B du CGI) conclu dans le cadre d'une réorganisation patrimoniale de la société QUANTITATIS, holding de Monsieur Jean-Paul FEVRE. <https://www.plantadvanced.com/>